

VENTES A L'ENCAN
PAR C. A. TESSIER & SON
 ANNONCE JUDICIAIRE.
 Venue de receveur.
 Buisson, Broag Company vs. Standard
 Guano and Chemical Manu-
 facturing Company.
 No. 105,083.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-
 roisse d'Orléans. Par le Juge de
 District, C. A. Tessier, Encanteur. Bu-
 reau, 134 rue Carondelet, MARDI, 5 mai
 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés
 d'Orléans, 311 rue Baronne, il sera ven-
 du aux enchères publiques, en vertu
 d'un jugement rendu le 20 novembre
 1913, et signé le 6 décembre 1913,
 par l'honorable Fred D. King, juge de la
 Cour précitée, Division B, dans l'affaire
 de Buisson, Broag Company vs. Standard
 Guano and Chemical Manu-
 facturing Company.
 A savoir:

VENTES A L'ENCAN
PAR C. A. TESSIER & SON
 sées et de la rue Agricultrice, et con-
 tenant parcellairement avec l'embranchement
 de la rue Industrielle et à un angle de
 90 degrés 39 à l'alignement de la rue
 Agricultrice 180,70 pieds; d'un en-
 cretement de 21 à gauche 81,30
 pieds; de la à l'angle de 8 degrés
 4 à la gauche 60,70 pieds à la ligne
 de la rue Industrielle à point de vue
 pied 30 ouest de l'avenue des Champs-
 Élysées, le tout comme il est montré sur
 un plan daté du 9 octobre 1913 dressé
 par Ernie St. Payne, inventeur et voyer,
 la copie duquel est enregistrée pour ré-
 férence. Avec tous les droits de la
 Standard Guano and Chemical Manu-
 facturing Co. à l'usage des voies, em-
 branchements, aiguillages, etc., sur la
 conduisant à la dite parcelle de terre.
 Fabrique de Guano.

VENTES A L'ENCAN
PAR C. A. TESSIER & SON
 tre comme il est décrit ci-dessus au-
 dessus et sous le numéro de l'enchère
 sous la première, deuxième ou troi-
 sième offre sera plus élevée avec le
 droit rétroactif pour les cas d'en-
 chères satisfaisantes pour chacun pour
 une quelconque des trois fabriques ou
 qu'une enchère satisfaisante soit reçue
 pour la fabrication de noir animal et une
 enchère satisfaisante pour la fabrication
 en entier, d'accepter pour les enchères
 individuelles pour les fabriques indivi-
 duelles et rejeter l'enchère pour le tout
 ou pour les autres fabriques indivi-
 duelles.

VENTES A L'ENCAN
PAR C. A. TESSIER & SON
 sées et de la rue Agricultrice, et con-
 tenant parcellairement avec l'embranchement
 de la rue Industrielle et à un angle de
 90 degrés 39 à l'alignement de la rue
 Agricultrice 180,70 pieds; d'un en-
 cretement de 21 à gauche 81,30
 pieds; de la à l'angle de 8 degrés
 4 à la gauche 60,70 pieds à la ligne
 de la rue Industrielle à point de vue
 pied 30 ouest de l'avenue des Champs-
 Élysées, le tout comme il est montré sur
 un plan daté du 9 octobre 1913 dressé
 par Ernie St. Payne, inventeur et voyer,
 la copie duquel est enregistrée pour ré-
 férence. Avec tous les droits de la
 Standard Guano and Chemical Manu-
 facturing Co. à l'usage des voies, em-
 branchements, aiguillages, etc., sur la
 conduisant à la dite parcelle de terre.
 Fabrique de Guano.

VENTES A L'ENCAN
PAR C. A. TESSIER & SON
 sées et de la rue Agricultrice, et con-
 tenant parcellairement avec l'embranchement
 de la rue Industrielle et à un angle de
 90 degrés 39 à l'alignement de la rue
 Agricultrice 180,70 pieds; d'un en-
 cretement de 21 à gauche 81,30
 pieds; de la à l'angle de 8 degrés
 4 à la gauche 60,70 pieds à la ligne
 de la rue Industrielle à point de vue
 pied 30 ouest de l'avenue des Champs-
 Élysées, le tout comme il est montré sur
 un plan daté du 9 octobre 1913 dressé
 par Ernie St. Payne, inventeur et voyer,
 la copie duquel est enregistrée pour ré-
 férence. Avec tous les droits de la
 Standard Guano and Chemical Manu-
 facturing Co. à l'usage des voies, em-
 branchements, aiguillages, etc., sur la
 conduisant à la dite parcelle de terre.
 Fabrique de Guano.

VENTES A L'ENCAN
PAR C. A. TESSIER & SON
 sées et de la rue Agricultrice, et con-
 tenant parcellairement avec l'embranchement
 de la rue Industrielle et à un angle de
 90 degrés 39 à l'alignement de la rue
 Agricultrice 180,70 pieds; d'un en-
 cretement de 21 à gauche 81,30
 pieds; de la à l'angle de 8 degrés
 4 à la gauche 60,70 pieds à la ligne
 de la rue Industrielle à point de vue
 pied 30 ouest de l'avenue des Champs-
 Élysées, le tout comme il est montré sur
 un plan daté du 9 octobre 1913 dressé
 par Ernie St. Payne, inventeur et voyer,
 la copie duquel est enregistrée pour ré-
 férence. Avec tous les droits de la
 Standard Guano and Chemical Manu-
 facturing Co. à l'usage des voies, em-
 branchements, aiguillages, etc., sur la
 conduisant à la dite parcelle de terre.
 Fabrique de Guano.

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe
 A cherché pendant ses cinquante années de service aux Etats-Unis à
 réaliser la définition du mot assurer à savoir: "Rendra certain ou
 garantir" toutes personnes en réclamations pour pertes, assurés
 dans cette Compagnie et atteintes par les sévères conflagrations
 qui ont eu lieu dans ce pays-ci et dans d'autres, attesteront volon-
 tiers, croyons nous, le sentiment de sécurité que leur a fait éprou-
 ver la possession de nos polices et la satisfaction que leur ont don-
 née nos règlements.

VENTES A L'ENCAN
PAR KERNAGHAN & CORDILL
 ANNONCE JUDICIAIRE.
 OBLIGATIONS-ACTIONS.
 Succession du Dr. St. Mark Fortier.
 No. 104,024—COUR CIVILE DE DISTRICT pour
 la paroisse d'Orléans. Par le Juge de
 District, Kernaghan & Cordill, W. A.
 Kernaghan, Encanteur, Bureau, No. 339
 rue Carondelet.
 Le JEUDI 16 avril 1914, à midi,
 à la Bourse des Propriétés Foncières,
 No. 311 rue Baronne, dans le Premier
 District de cette ville, en vertu et con-
 formément à un jugement lu et rendu
 en cour ouverte le 13 mars 1914, par
 l'honorable Porter Parker, Juge de la
 Cour civile de District pour la Paroisse
 d'Orléans, Division B, les valeurs sous-
 mentionnées seront vendues à l'encan
 devant contenir la clause de non alién-
 tion, ainsi que toutes les autres clauses
 de sûreté usuelles. L'acquéreur sera
 tenu d'assumer les taxes de 1914, le coût
 de tous les certificats et les frais de
 l'acte de vente, ainsi que les autres
 frais d'acte de vente devant être payés
 par l'acquéreur au moment de la vente.
 Notaire en cette ville.
 W. W. BOUTIN, Receveur.
 CARROLL ANDERSON & CARROLL,
 Avocats pour le Receveur.
 Avril 5 12 19 25—mal 3

CHEMINS DE FER.
Le Train de New York
 Quitte la Station 7:30 P. M.
 Terminale à
DIRECTEMENT
 A la 32me rue et la 7me Avenue
 Un lit de Broadway.
 Eclairé à l'Electricité.
 Excellent Service de Wagon Re-
 staurant.
 "A La Carte"
 Bureau des Billets,
 211 RUE ST. CHARLES.
 Dépôt: Station Terminale, rue du
 Canal.
 PHONE MAIN 233.

AVIS DE SUCCESSIONS
 Succession de Mlle Eleonore Kemper.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-
 roisse d'Orléans—No. 107,683—Di-
 vision B—Avis est par le présent donné
 aux créanciers de cette succession et à
 toutes autres personnes intéressées d'a-
 venir à déclarer dans les dix jours qui
 suivront la présente notification, les ra-
 sons de leurs droits ou de leur créan-
 chassée, allée de chaque côté, cour
 pavée, etc.
 Conformément à un ordre de l'hono-
 rable Porter Parker, Juge de la Cour
 Civile de District pour la Paroisse d'Or-
 léans, Division B, daté et signé du 13
 Mars 1914, dans l'affaire de la suc-
 cession de Mlle Eleonore Kemper, l'ac-
 quéreur sera tenu d'assumer les taxes de
 1914, le coût de tous les certificats et
 les frais de l'acte de vente, ainsi que
 les autres frais d'acte de vente devant
 être payés par l'acquéreur au moment
 de la vente.
 Notaire en cette ville.
 W. W. BOUTIN, Receveur.
 CARROLL ANDERSON & CARROLL,
 Avocats pour le Receveur.
 Avril 5 12 19 25—mal 3

AVIS DE SUCCESSIONS
 Succession de Mlle Eleonore Kemper.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-
 roisse d'Orléans—No. 107,683—Di-
 vision B—Avis est par le présent donné
 aux créanciers de cette succession et à
 toutes autres personnes intéressées d'a-
 venir à déclarer dans les dix jours qui
 suivront la présente notification, les ra-
 sons de leurs droits ou de leur créan-
 chassée, allée de chaque côté, cour
 pavée, etc.
 Conformément à un ordre de l'hono-
 rable Porter Parker, Juge de la Cour
 Civile de District pour la Paroisse d'Or-
 léans, Division B, daté et signé du 13
 Mars 1914, dans l'affaire de la suc-
 cession de Mlle Eleonore Kemper, l'ac-
 quéreur sera tenu d'assumer les taxes de
 1914, le coût de tous les certificats et
 les frais de l'acte de vente, ainsi que
 les autres frais d'acte de vente devant
 être payés par l'acquéreur au moment
 de la vente.
 Notaire en cette ville.
 W. W. BOUTIN, Receveur.
 CARROLL ANDERSON & CARROLL,
 Avocats pour le Receveur.
 Avril 5 12 19 25—mal 3

AVIS DE SUCCESSIONS
 Succession de Mlle Eleonore Kemper.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-
 roisse d'Orléans—No. 107,683—Di-
 vision B—Avis est par le présent donné
 aux créanciers de cette succession et à
 toutes autres personnes intéressées d'a-
 venir à déclarer dans les dix jours qui
 suivront la présente notification, les ra-
 sons de leurs droits ou de leur créan-
 chassée, allée de chaque côté, cour
 pavée, etc.
 Conformément à un ordre de l'hono-
 rable Porter Parker, Juge de la Cour
 Civile de District pour la Paroisse d'Or-
 léans, Division B, daté et signé du 13
 Mars 1914, dans l'affaire de la suc-
 cession de Mlle Eleonore Kemper, l'ac-
 quéreur sera tenu d'assumer les taxes de
 1914, le coût de tous les certificats et
 les frais de l'acte de vente, ainsi que
 les autres frais d'acte de vente devant
 être payés par l'acquéreur au moment
 de la vente.
 Notaire en cette ville.
 W. W. BOUTIN, Receveur.
 CARROLL ANDERSON & CARROLL,
 Avocats pour le Receveur.
 Avril 5 12 19 25—mal 3

AVIS DE SUCCESSIONS
 Succession de Mlle Eleonore Kemper.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-
 roisse d'Orléans—No. 107,683—Di-
 vision B—Avis est par le présent donné
 aux créanciers de cette succession et à
 toutes autres personnes intéressées d'a-
 venir à déclarer dans les dix jours qui
 suivront la présente notification, les ra-
 sons de leurs droits ou de leur créan-
 chassée, allée de chaque côté, cour
 pavée, etc.
 Conformément à un ordre de l'hono-
 rable Porter Parker, Juge de la Cour
 Civile de District pour la Paroisse d'Or-
 léans, Division B, daté et signé du 13
 Mars 1914, dans l'affaire de la suc-
 cession de Mlle Eleonore Kemper, l'ac-
 quéreur sera tenu d'assumer les taxes de
 1914, le coût de tous les certificats et
 les frais de l'acte de vente, ainsi que
 les autres frais d'acte de vente devant
 être payés par l'acquéreur au moment
 de la vente.
 Notaire en cette ville.
 W. W. BOUTIN, Receveur.
 CARROLL ANDERSON & CARROLL,
 Avocats pour le Receveur.
 Avril 5 12 19 25—mal 3

D. MERCIER'S SONS
 Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles
 et la loyauté dans leurs transactions commerciales.
 Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de Toilette pour
 Messieurs et enfants
 31 Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à dix heures et fermé le dimanche.
 Coins des rues Dauphine et Bienville, à deux blocs de la rue de Canal, Zone District.

F. A. BRUNET
 IMPORTATEUR DIRECT
HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER
 313 RUE ROYALE 313
 ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.
 La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.
 Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de nos
 marchandises pour lesquelles le débe toute concurrence.
 Les ordres de la campagne sont sollicités.
 PHONE MAIN 4360.

The New Freedom
 (LA NOUVELLE LIBERTÉ)
 Par son Ex. WOODROW WILSON
 Président des Etats-Unis
 Ce livre vous apprendra à com-
 prendre l'homme vrai qu'est votre
 Président
3ème Grande Édition, Net \$1.00
 EN VENTE CHEZ
Adrien Rémond
 232 RUE BOURBON 232
 EN VILLE
Doubleday, Page & Co.,
 GARDEN CITY, N. Y.

EXCURSIONS
New Orleans Great Northern Railroad
 DIMANCHE
 ENTRE NOUVELLE ORLEANS ET
 Ramsey, Covington, Claiborne, Abita
 Springs, Bogalusa, Mandeville,
 Notti, Forest Glen, Larabere,
 Oaklawn, Hyeysa, Lacombe,
 Toula.
\$1.00
 Folsom, Unville, Hoods, Red Bluff et
 Pflanzheim
\$1.25
 Bogalusa, Rio, Sun, Bush, Tallsheek,
 Florenville, Mud, Amos et
 Intermédiaire.
\$1.25
 Prix réduits également de Columbia,
 Ligne Principale et Sud, Tylertown
 et Stations sur Bogue Chitto
 et Embranchements de
 Shore Line
 à la Nouvelle-Orléans.

CHARBONS
 ANTHRACITE
 ALABAMA
 QUALITÉ QUEEN
COKE POUR GAZ ET FONDERIE
W. G. COYLE & CO., Inc.
 337 RUE CARONDELET
 PHONE MAIN 2126

SIROP ANGELL
 CONTRE LA TOUX, COQUELUCHE
 TOUX, RHUME, BRONCHITE, MALADIES
 DES POUMONS ET DE LA GORGE.
 PRIX, (expédié Franco) 25 et 50 SOUS;
Préparé par DR. RICHARD ANGELL
 Et chez tous les Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU DE PLACEMENT
 SYLVAIN VIDALAT
 214 EXCHANGE ALLEY
 Chambres garnies de premier ordre.
 Prix modérés.
 OUVERT TOUTE LA NUIT

JULES LALERE,
 IMPORTATEUR
 d'Espadrilles Françaises
 Confortables pour les cors et
 oignons. Excellentes pour la maison,
 le bureau et le gymnase. La chaussure
 la plus durable qui soit fabriquée.
611 Rue Bourbon,
 Nouvelle-Orléans - Louisiane

Laissez-moi vous envoyer du Parfum Grati!
 Demandez aujourd'hui un flacon d'essai de
LILAS ED. PINAUD
 Le parfum le plus fameux au monde, chaque goutte en est
 aussi délicate que la fleur réelle. Pour le mouchoir, le va-
 porisateur et le bain. Excellent après dîner. Tout le
 valeur se trouve dans le parfum—vous ne payez pas de supplé-
 ment pour une bouteille de fantaisie. La qualité est mer-
 veilleuse. Le prix n'est que de 80 c. 10 onces. Envoyez
 \$0.04 et vous recevrez la petite bouteille—suffisamment
 50 monchoirs.
PARFUMERIE ED. PINAUD, Département N. 1
ED. PINAUD BUILDING NEW YORK

AVIS DE SUCCESSIONS
 Succession de Mlle Eleonore Kemper.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-
 roisse d'Orléans—No. 107,683—Di-
 vision B—Avis est par le présent donné
 aux créanciers de cette succession et à
 toutes autres personnes intéressées d'a-
 venir à déclarer dans les dix jours qui
 suivront la présente notification, les ra-
 sons de leurs droits ou de leur créan-
 chassée, allée de chaque côté, cour
 pavée, etc.
 Conformément à un ordre de l'hono-
 rable Porter Parker, Juge de la Cour
 Civile de District pour la Paroisse d'Or-
 léans, Division B, daté et signé du 13
 Mars 1914, dans l'affaire de la suc-
 cession de Mlle Eleonore Kemper, l'ac-
 quéreur sera tenu d'assumer les taxes de
 1914, le coût de tous les certificats et
 les frais de l'acte de vente, ainsi que
 les autres frais d'acte de vente devant
 être payés par l'acquéreur au moment
 de la vente.
 Notaire en cette ville.
 W. W. BOUTIN, Receveur.
 CARROLL ANDERSON & CARROLL,
 Avocats pour le Receveur.
 Avril 5 12 19 25—mal 3

AVIS DE SUCCESSIONS
 Succession de Mlle Eleonore Kemper.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-
 roisse d'Orléans—No. 107,683—Di-
 vision B—Avis est par le présent donné
 aux créanciers de cette succession et à
 toutes autres personnes intéressées d'a-
 venir à déclarer dans les dix jours qui
 suivront la présente notification, les ra-
 sons de leurs droits ou de leur créan-
 chassée, allée de chaque côté, cour
 pavée, etc.
 Conformément à un ordre de l'hono-
 rable Porter Parker, Juge de la Cour
 Civile de District pour la Paroisse d'Or-
 léans, Division B, daté et signé du 13
 Mars 1914, dans l'affaire de la suc-
 cession de Mlle Eleonore Kemper, l'ac-
 quéreur sera tenu d'assumer les taxes de
 1914, le coût de tous les certificats et
 les frais de l'acte de vente, ainsi que
 les autres frais d'acte de vente devant
 être payés par l'acquéreur au moment
 de la vente.
 Notaire en cette ville.
 W. W. BOUTIN, Receveur.
 CARROLL ANDERSON & CARROLL,
 Avocats pour le Receveur.
 Avril 5 12 19 25—mal 3

AVIS DE SUCCESSIONS
 Succession de Mlle Eleonore Kemper.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-
 roisse d'Orléans—No. 107,683—Di-
 vision B—Avis est par le présent donné
 aux créanciers de cette succession et à
 toutes autres personnes intéressées d'a-
 venir à déclarer dans les dix jours qui
 suivront la présente notification, les ra-
 sons de leurs droits ou de leur créan-
 chassée, allée de chaque côté, cour
 pavée, etc.
 Conformément à un ordre de l'hono-
 rable Porter Parker, Juge de la Cour
 Civile de District pour la Paroisse d'Or-
 léans, Division B, daté et signé du 13
 Mars 1914, dans l'affaire de la suc-
 cession de Mlle Eleonore Kemper, l'ac-
 quéreur sera tenu d'assumer les taxes de
 1914, le coût de tous les certificats et
 les frais de l'acte de vente, ainsi que
 les autres frais d'acte de vente devant
 être payés par l'acquéreur au moment
 de la vente.
 Notaire en cette ville.
 W. W. BOUTIN, Receveur.
 CARROLL ANDERSON & CARROLL,
 Avocats pour le Receveur.
 Avril 5 12 19 25—mal 3

AVIS DE SUCCESSIONS
 Succession de Mlle Eleonore Kemper.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-
 roisse d'Orléans—No. 107,683—Di-
 vision B—Avis est par le présent donné
 aux créanciers de cette succession et à
 toutes autres personnes intéressées d'a-
 venir à déclarer dans les dix jours qui
 suivront la présente notification, les ra-
 sons de leurs droits ou de leur créan-
 chassée, allée de chaque côté, cour
 pavée, etc.
 Conformément à un ordre de l'hono-
 rable Porter Parker, Juge de la Cour
 Civile de District pour la Paroisse d'Or-
 léans, Division B, daté et signé du 13
 Mars 1914, dans l'affaire de la suc-
 cession de Mlle Eleonore Kemper, l'ac-
 quéreur sera tenu d'assumer les taxes de
 1914, le coût de tous les certificats et
 les frais de l'acte de vente, ainsi que
 les autres frais d'acte de vente devant
 être payés par l'acquéreur au moment
 de la vente.
 Notaire en cette ville.
 W. W. BOUTIN, Receveur.
 CARROLL ANDERSON & CARROLL,
 Avocats pour le Receveur.
 Avril 5 12 19 25—mal 3

AVIS DE SUCCESSIONS
 Succession de Mlle Eleonore Kemper.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-
 roisse d'Orléans—No. 107,683—Di-
 vision B—Avis est par le présent donné
 aux créanciers de cette succession et à
 toutes autres personnes intéressées d'a-
 venir à déclarer dans les dix jours qui
 suivront la présente notification, les ra-
 sons de leurs droits ou de leur créan-
 chassée, allée de chaque côté, cour
 pavée, etc.
 Conformément à un ordre de l'hono-
 rable Porter Parker, Juge de la Cour
 Civile de District pour la Paroisse d'Or-
 léans, Division B, daté et signé du 13
 Mars 1914, dans l'affaire de la suc-
 cession de Mlle Eleonore Kemper, l'ac-
 quéreur sera tenu d'assumer les taxes de
 1914, le coût de tous les certificats et
 les frais de l'acte de vente, ainsi que
 les autres frais d'acte de vente devant
 être payés par l'acquéreur au moment
 de la vente.
 Notaire en cette ville.
 W. W. BOUTIN, Receveur.
 CARROLL ANDERSON & CARROLL,
 Avocats pour le Receveur.
 Avril 5 12 19 25—mal 3

AVIS DE SUCCESSIONS
 Succession de Mlle Eleonore Kemper.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-
 roisse d'Orléans—No. 107,683—Di-
 vision B—Avis est par le présent donné
 aux créanciers de cette succession et à
 toutes autres personnes intéressées d'a-
 venir à déclarer dans les dix jours qui
 suivront la présente notification, les ra-
 sons de leurs droits ou de leur créan-
 chassée, allée de chaque côté, cour
 pavée, etc.
 Conformément à un ordre de l'hono-
 rable Porter Parker, Juge de la Cour
 Civile de District pour la Paroisse d'Or-
 léans, Division B, daté et signé du 13
 Mars 1914, dans l'affaire de la suc-
 cession de Mlle Eleonore Kemper, l'ac-
 quéreur sera tenu d'assumer les taxes de
 1914, le coût de tous les certificats et
 les frais de l'acte de vente, ainsi que
 les autres frais d'acte de vente devant
 être payés par l'acquéreur au moment
 de la vente.
 Notaire en cette ville.
 W. W. BOUTIN, Receveur.
 CARROLL ANDERSON & CARROLL,
 Avocats pour le Receveur.
 Avril 5 12 19 25—mal 3

AVIS DE SUCCESSIONS
 Succession de Mlle Eleonore Kemper.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-
 roisse d'Orléans—No. 107,683—Di-
 vision B—Avis est par le présent donné
 aux créanciers de cette succession et à
 toutes autres personnes intéressées d'a-
 venir à déclarer dans les dix jours qui
 suivront la présente notification, les ra-
 sons de leurs droits ou de leur créan-
 chassée, allée de chaque côté, cour
 pavée, etc.
 Conformément à un ordre de l'hono-
 rable Porter Parker, Juge de la Cour
 Civile de District pour la Paroisse d'Or-
 léans, Division B, daté et signé du 13
 Mars 1914, dans l'affaire de la suc-
 cession de Mlle Eleonore Kemper, l'ac-
 quéreur sera tenu d'assumer les taxes de
 1914, le coût de tous les certificats et
 les frais de l'acte de vente, ainsi que
 les autres frais d'acte de vente devant
 être payés par l'acquéreur au moment
 de la vente.
 Notaire en cette ville.
 W. W. BOUTIN, Receveur.
 CARROLL ANDERSON & CARROLL,
 Avocats pour le Receveur.
 Avril 5 12 19 25—mal 3

AVIS DE SUCCESSIONS
 Succession de Mlle Eleonore Kemper.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-
 roisse d'Orléans—No. 107,683—Di-
 vision B—Avis est par le présent donné
 aux créanciers de cette succession et à
 toutes autres personnes intéressées d'a-
 venir à déclarer dans les dix jours qui
 suivront la présente notification, les ra-
 sons de leurs droits ou de leur créan-
 chassée, allée de chaque côté, cour
 pavée, etc.
 Conformément à un ordre de l'hono-
 rable Porter Parker, Juge de la Cour
 Civile de District pour la Paroisse d'Or-
 léans, Division B, daté et signé du 13
 Mars 1914, dans l'affaire de la suc-
 cession de Mlle Eleonore Kemper, l'ac-
 quéreur sera tenu d'assumer les taxes de
 1914, le coût de tous les certificats et
 les frais de l'acte de vente, ainsi que
 les autres frais d'acte de vente devant
 être payés par l'acquéreur au moment
 de la vente.
 Notaire en cette ville.
 W. W. BOUTIN, Receveur.
 CARROLL ANDERSON & CARROLL,
 Avocats pour le Receveur.
 Avril 5 12 19 25—mal 3

AVIS DE SUCCESSIONS
 Succession de Mlle Eleonore Kemper.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-
 roisse d'Orléans—No. 107,683—Di-
 vision B—Avis est par le présent donné
 aux créanciers de cette succession et à
 toutes autres personnes intéressées d'a-
 venir à déclarer dans les dix jours qui
 suivront la présente notification, les ra-
 sons de leurs droits ou de leur créan-
 chassée, allée de chaque côté, cour
 pavée, etc.
 Conformément à un ordre de l'hono-
 rable Porter Parker, Juge de la Cour
 Civile de District pour la Paroisse d'Or-
 léans, Division B, daté et signé du 13
 Mars 1914, dans l'affaire de la suc-
 cession de Mlle Eleonore Kemper, l'ac-
 quéreur sera tenu d'assumer les taxes de
 1914, le coût de tous les certificats et
 les frais de l'acte de vente, ainsi que
 les autres frais d'acte de vente devant
 être payés par l'acquéreur au moment
 de la vente.
 Notaire en cette ville.
 W. W. BOUTIN, Receveur.
 CARROLL ANDERSON & CARROLL,
 Avocats pour le Receveur.
 Avril 5 12 19 25—mal 3

AVIS DE SUCCESSIONS
 Succession de Mlle Eleonore Kemper.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-
 roisse d'Orléans—No. 107,683—Di-
 vision B—Avis est par le présent donné
 aux créanciers de cette succession et à
 toutes autres personnes intéressées d'a-
 venir à déclarer dans les dix jours qui
 suivront la présente notification, les ra-
 sons de leurs droits ou de leur créan-
 chassée, allée de chaque côté, cour
 pavée, etc.
 Conformément à un ordre de l'hono-
 rable Porter Parker, Juge de la Cour
 Civile de District pour la Paroisse d'Or-
 léans, Division B, daté et signé du 13
 Mars 1914, dans l'affaire de la suc-
 cession de Mlle Eleonore Kemper, l'ac-
 quéreur sera tenu d'assumer les taxes de
 1914, le coût de tous les certificats et
 les frais de l'acte de vente, ainsi que
 les autres frais d'acte de vente devant
 être payés par l'acquéreur au moment
 de la vente.
 Notaire en cette ville.
 W. W. BOUTIN, Receveur.
 CARROLL ANDERSON & CARROLL,
 Avocats pour le Receveur.
 Avril 5 12 19 25—mal 3

AVIS DE SUCCESSIONS
 Succession de Mlle Eleonore Kemper.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-
 roisse d'Orléans—No. 107,683—Di-
 vision B—Avis est par le présent donné
 aux créanciers de cette succession et à
 toutes autres personnes intéressées d'a-
 venir à déclarer dans les dix jours qui
 suivront la présente notification, les ra-
 sons de leurs droits ou de leur créan-
 chassée, allée de chaque côté, cour
 pavée, etc.
 Conformément à un ordre de l'hono-
 rable Porter Parker, Juge de la Cour
 Civile de District pour la Paroisse d'Or-
 léans, Division B, daté et signé du 13
 Mars 1914, dans l'affaire de la suc-
 cession de Mlle Eleonore Kemper, l'ac-
 quéreur sera tenu d'assumer les taxes de
 1914, le coût de tous les certificats et
 les frais de l'acte de vente, ainsi que
 les autres frais d'acte de vente devant
 être payés par l'acquéreur au moment
 de la vente.
 Notaire en cette ville.
 W. W. BOUTIN, Receveur.
 CARROLL ANDERSON & CARROLL,
 Avocats pour le Receveur.
 Avril 5 12 19 25—mal 3

AVIS DE SUCCESSIONS
 Succession de Mlle Eleonore Kemper.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-
 roisse d'Orléans—No. 107,683—Di-
 vision B—Avis est par le présent donné
 aux créanciers de cette succession et à
 toutes autres personnes intéressées d'a-
 venir à déclarer dans les dix jours qui
 suivront la présente notification, les ra-
 sons de leurs droits ou de leur créan-
 chassée, allée de chaque côté, cour
 pavée, etc.
 Conformément à un ordre de l'hono-
 rable Porter Parker, Juge de la Cour
 Civile de District pour la Paroisse d'Or-
 léans, Division B, daté et signé du 13
 Mars 1914, dans l'affaire de la suc-
 cession de Mlle Eleonore Kemper, l'ac-
 quéreur sera tenu d'assumer les taxes de
 1914, le coût de tous les certificats et
 les frais de l'acte de vente, ainsi que
 les autres frais d'acte de vente devant
 être payés par l'acquéreur au